

AVIS AU PUBLIC

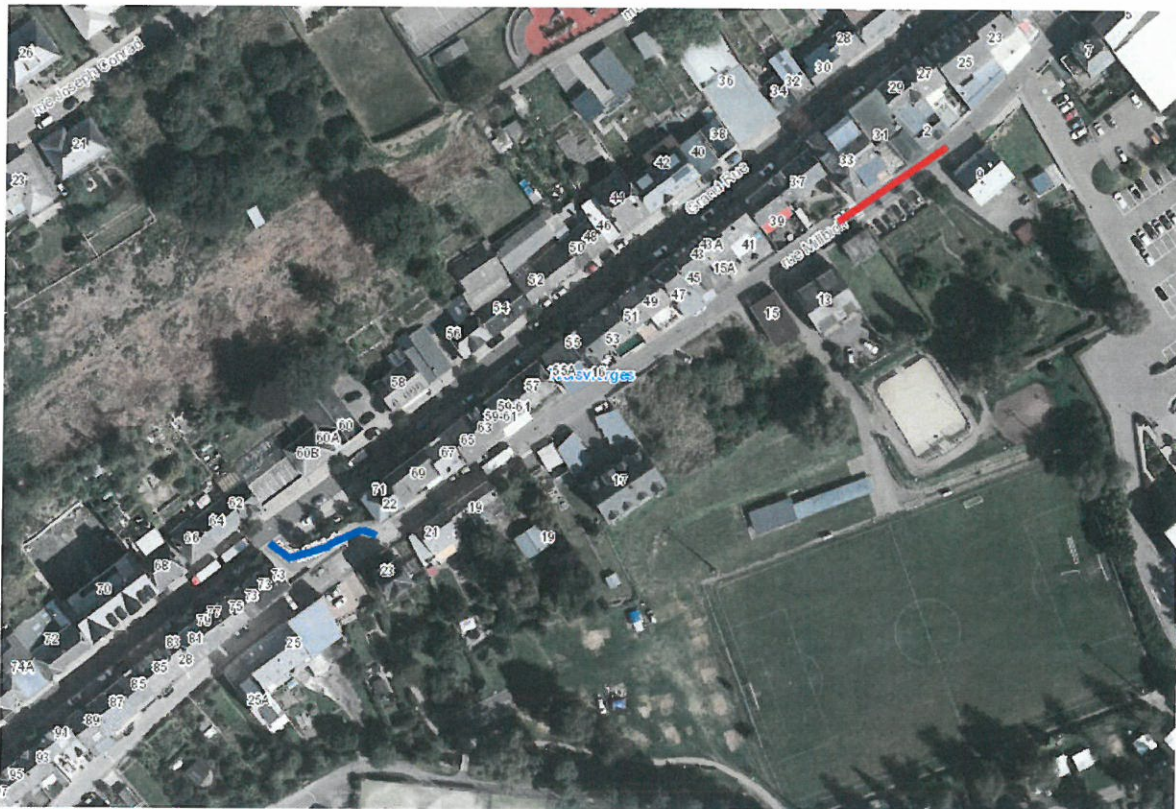
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de mise en place de chape à 31, Grand-rue à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges « rue Millbich », et ceci vendredi, 23 octobre 2020 de 08:00 à 12:00 hrs ;

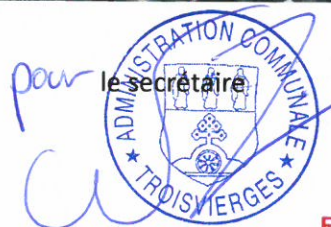
- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de la « rue de Millbich » comme indiquée en couleur rouge sur le plan ci-dessous.**
- **Déviation par le tronçon de rue de la « rue de Millbich » comme indiquée en couleur bleu sur le plan ci-dessous, suppression temporairement de l'article 1/1 - accès interdit, sens interdit, rue Millbich pour la durée des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire


Enlever le 24/10/2020